



le nouveau centre  
l'UDF d'aujourd'hui



PARTI RADICAL  
Liberté, Égalité, Fraternité

*Ensemble*  
continuons à agir pour Neuilly !

**MCM News n°4 – Marie Cécile Ménard Info n°4 – 04/03/2011**

***Personnes âgées dépendantes : les associations au cœur de la mission que me confie Roselyne Bachelot.***



*Dans le cadre du débat national sur la dépendance, Roselyne BACHELOT, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale vient de me confier une mission afin d'établir un état des lieux du secteur associatif dans la prise en charge à domicile des personnes âgées dépendantes et de faire des propositions concrètes.*

*Je suis particulièrement fière de cette marque de confiance qui est, pour moi, la reconnaissance de l'action soutenue que je mène, depuis plus de trois ans, en faveur des personnes dépendantes de notre Département, en ma qualité de Conseillère générale déléguée aux personnes âgées et aux personnes handicapées.*

*Dans ce domaine, la situation de Neuilly est particulière : notre ville a en effet le plus fort taux de personnes âgées du Département. Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes revêt donc une acuité particulière pour une majorité de Neuilléennes et de Neuilléens.*

*Au Conseil Général, depuis plus de trois ans, ma priorité, est de favoriser au maximum le maintien à domicile des personnes âgées et de soulager les aidants naturels et familiaux dont la mission est fondamentale et dont j'estime le dévouement trop souvent méconnu.*

*Les enjeux sont de première importance pour tous nos concitoyens : préserver autant que possible le lien familial, permettre à nos aînés de continuer à assurer leur rôle essentiel dans les relations de proximité et de voisinage, trouver de nouvelles formes aux relations intergénérationnelles, enfin et surtout soutenir et rompre l'isolement de ceux qui se dévouent tous les jours au service des plus vulnérables d'entre nous...*

*Pour cela, je travaille en étroite collaboration avec les associations. Elles sont un maillon essentiel de la*

*chaîne « solidarité » et ont une fonction déterminante, notamment dans le développement des services à domicile. Dans le cadre de la mission qui m'est confiée, je vais prochainement auditionner un certain nombre d'associations locales et nationales.*

*L'objectif est de mettre en évidence leur apport spécifique et dégager les orientations les plus efficaces qui permettront de répondre de façon concrète et positive au souci des personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible. Il en va de notre manière de « vivre ensemble » et de notre modèle de société qu'il faut adapter aux évolutions démographiques de notre pays pour les prochaines décennies. Cette mission me permettra de faire bénéficier notre département, et Neuilly en particulier, des meilleures pratiques nationales dans ce domaine crucial et sensible.*

**Marie Cécile Ménard**

\* \* \*

## **Message de Nicolas Boudeville, Président du Comité de soutien**

**« Rejoignez le Comité de soutien de Marie-Cécile Ménard ! »**

Notre amie Marie-Cécile Ménard est depuis plus de trois ans Conseillère générale du Canton de Neuilly sur Seine – Nord où elle a succédé, en 2007, à Nicolas Sarkozy, élu Président de la République. Au sein du Conseil général des Hauts-de-Seine, Marie-Cécile défend avec l'énergie et le dévouement qu'on lui connaît les intérêts des Neuilléennes et des Neuilléens. En charge de la Délégation aux personnes âgées et aux personnes handicapées, elle se consacre tout particulièrement aux plus fragiles d'entre nous.

Ce travail admirable est très largement reconnu et apprécié. Aussi, Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, vient ainsi de lui confier une mission qui a pour but d'établir un état des lieux du rôle joué par le secteur associatif dans la prise en charge à domicile des personnes âgées dépendantes ; ses recommandations nourriront la réflexion du Gouvernement dans le grand chantier lancé par le Président de la République sur la dépendance.

Marie-Cécile Ménard est aujourd'hui la candidate de la majorité présidentielle et départementale pour les élections cantonales du 20 et 27 mars 2011. Elle n'a qu'une seule ambition : poursuivre son action efficace et dévouée aux services des Neuilléennes et des Neuilléens, loin des ambitions personnelles de ceux qui sont candidats à tout...

Dans cette campagne, Marie-Cécile sait pouvoir compter sur mon soutien. Ancien Conseiller municipal, comme elle, aux côtés de Nicolas Sarkozy, j'ai eu le plaisir de travailler avec elle lorsqu'elle était Conseillère municipale déléguée à la famille. Je connais son efficacité et son dévouement au service de notre Ville et de tous ses habitants : c'est donc pour moi un plaisir et un honneur de présider son Comité de soutien.

Dans ces dernières semaines, nous avons besoin de chacune et de chacun d'entre vous ! La victoire se construit aujourd'hui, avec la participation et la mobilisation de chacune et chacun d'entre vous. Je vous invite donc à rejoindre sans tarder son Comité de Soutien ! La qualité des personnalités l'ayant déjà rejoint atteste de la confiance dont bénéficie Marie-Cécile Ménard et de la très large reconnaissance de son dévouement et de son efficacité. En vous engageant derrière elle, vous lui apportez un soutien nécessaire et indispensable pour lui permettre de poursuivre sa mission au service des Neuilléennes et des Neuilléens.

Pour rejoindre le Comité de soutien, vous pouvez remplir le bulletin ci-joint et nous le retourner, ou nous

adresser un mail à l'adresse suivante : [soutien@mcm2011.fr](mailto:soutien@mcm2011.fr). Rassemblés autour de Marie Cécile Ménard, nous lui assurerons la victoire les 20 et 27 mars prochains ! Nous vous en sommes par avance particulièrement reconnaissants.

Bien fidèlement,

Nicolas Boudeville  
Ancien Conseiller municipal de Neuilly sur Seine  
Président du Comité de soutien à Marie-Cécile Ménard  
[nicolas@mcm2011.fr](mailto:nicolas@mcm2011.fr)

### **Rejoignez-nous ! De multiples possibilités de vous engager :**

- ✓ *Engagez-vous activement à nos côtés : **mon équipe de campagne** est constituée : chacune et chacun d'entre vous y est le / la bienvenu(e) pour participer à nos nombreuses « actions de terrain » qui me permettent d'aller, toujours davantage, à la rencontre de nos concitoyens à Neuilly : [Rejoignez l'Equipe de Campagne](#)*
- ✓ *Adhérez à mon **Comité de soutien** : témoignez de votre soutien à mon action et faites partie de ma « garde du cœur » : [Comité de soutien](#)*
- ✓ ***Soyez mes relais** auprès de votre famille, de vos amis, collègues, voisins, etc. : en particulier en organisant une réunion d'appartement me permettant de rencontrer dans un cadre convivial encore plus de nos concitoyens.*
- ✓ *Participez au financement de la campagne : [Association de financement](#)*
- ✓ *Pour toute autre information : [Contactez-nous !](#)*

Retrouvez-nous sur [www.mcm2011.fr](http://www.mcm2011.fr)

---

En application de la Loi 78/17 du 06/01/1978, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant communiquées par vous au Comité de Soutien à la Campagne de Marie-Cécile Ménard aux Elections Cantonales des 20 et 27 mars 2011 à Neuilly-sur-Seine Nord et à l'Association pour le Financement de la Campagne de Marie-Cécile Ménard aux Elections Cantonales de Mars 2011 à Neuilly-sur-Seine Nord (AFCEC MCM Mars 2011).

Si vous désirez contacter le propriétaire de cette liste de diffusion, veuillez envoyer un message à :

[<e-newsletter-owner@mcm2011.fr>](mailto:e-newsletter-owner@mcm2011.fr)

Si vous désirez vous désinscrire de cette liste de diffusion, veuillez envoyer un message à :

[<e-newsletter-owner@mcm2011.fr>](mailto:e-newsletter-owner@mcm2011.fr) en précisant comme objet <Désinscription>

Vous pouvez contribuer à la campagne en effectuant des dons.  
Conformément à la loi, seuls les chèques tirés sur un compte personnel  
ou un compte joint de personnes physiques sont acceptés.  
Les dons versés par chèques sont déductibles de l'impôt à hauteur de 66% de leurs montants et  
dans la limite de 20% du revenu imposable.  
Un reçu fiscal vous sera adressé. Les dons sont limités à 4600 Euros par personne.

---